

“ **Pour maîtriser**

les bons gestes et
ne laisser aucune
place au doute !



Mise à jour mars 2023
Tout savoir
pour bien trier !

Trier c'est donner ←
→ de l'avance au recyclage

CIITEO

3CM
l'interco
& l'environnement

TRIER C'EST DONNER DE L'AVANCE AU RECYCLAGE !

AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS, EN RAISON DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET FINANCIER DES DÉCHETS, CHAQUE GESTE DE TRI COMPTE.

AVEC CE GUIDE, VOUS TROUVEREZ TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS POUR BIEN TRIER VOS DÉCHETS ET LEUR DONNER UNE SECONDE VIE.

EN COMPLÉMENT, LA DIRECTION DES DÉCHETS DE LA 3CM RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ORIENTER, VOUS CONSEILLER ET RÉPONDRE À VOS INTERROGATIONS AFIN D'AMÉLIORER LE SERVICE QUI VOUS EST RENDU AU QUOTIDIEN.

BONNE LECTURE ET BON TRI !

SOMMAIRE

Pourquoi trier ?	p. 3
Le bac jaune	p. 4-5
Les bornes verte et textile	p. 6
Le composteur	p. 7
La poubelle grise	p. 8
La déchèterie	p. 9
—	
Les infos pratiques	p. 10-11



LE GUIDE DU TRI POUR ALLER PLUS LOIN

Pour savoir ce que deviennent vos déchets et les diminuer, retournez le guide !



POURQUOI TRIER ?



Trier ses déchets permet d'agir pour l'environnement :

- En diminuant le poids de la poubelle grise et donc la quantité de déchets enfouis en décharge.
- En diminuant l'extraction de ressources naturelles : le recyclage permet d'utiliser de la matière existante pour produire de nouveaux objets.
- En limitant le réchauffement climatique : par l'utilisation de matières premières secondaires issues des déchets, le recyclage permet d'éviter toutes les phases d'extraction et de transformation de la matière première primaire qui sont polluantes et coûteuses en énergie.

✨ Pour connaître l'impact du recyclage des emballages, testez le simulateur CITEO : e-tonnes.citeo.com

GRÂCE AU GESTE DE TRI

des habitants de la 3CM

En 2021 :



Le recyclage des emballages en plastique
a permis d'économiser l'équivalent en CO₂ d'un parcours en voiture de **1 964 744 km**



Le recyclage des papiers
a permis d'économiser **6 119 m³** d'eau (soit l'équivalent de la consommation de 116 habitants) et de fabriquer **1 061 647** nouveaux magazines



Le recyclage des emballages en verre
a permis de fabriquer **1 808 775** nouvelles bouteilles

LE BAC JAUNE



“**Tous** les emballages et (presque) tous les papiers vont dans le bac jaune!

Qu'appelle-t-on un emballage ménager?

Un emballage est ce qui contient un produit, qui sert à le protéger et à le transporter.

ATTENTION !

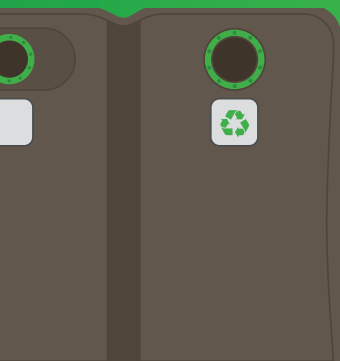
Seuls les emballages en plastique, carton et métal sont à déposer dans les bornes jaunes de tri, pas les emballages en bois, ni les objets.

LES EMBALLAGES EN VERRE DANS

LA BORNE VERTE

Les bouteilles,
flacons, pots et
bocaux en verre

même avec des parties
métalliques.



X
ATTENTION !

Vaisselle et verre culinaires, ampoules, vitres et miroirs sont à déposer à la déchèterie et non dans la poubelle grise.

LES VÊTEMENTS, LE LINGE ET LES CHAUSSURES DANS

Re_fashion

✨ Pour en savoir plus sur le recyclage des vêtements, du linge, des chaussures : www.refashion.fr

LA BORNE TEXTILE

Les vêtements, sacs,
linges et chaussures

même abîmés ou déchirés.



Vous pouvez également déposer vos vêtements et chaussures en bon état directement au magasin « la Recyclerie de la Côtière ».


LA RECYCLERIE
de la Côtière



LE COMPOSTEUR

LE COMPOSTEUR PERMET DE GÉNÉRER DU COMPOST, UN ÉLÉMENT ESSENTIEL À LA FERTILITÉ D'UN SOL.

Il est idéal pour le jardin, le potager ou les bacs à fleurs. Laisser les déchets organiques se décomposer lentement, c'est redonner à la terre ce qu'elle nous a fourni, tout en faisant un geste pour la planète.

Peuvent être mis dans un composteur :



Les déchets de cuisine :

épluchures et restes de fruits et légumes, marc de café avec le filtre en papier, sachets et feuilles de thé, fleurs fanées, coquilles d'œufs...

Déchets de jardin :

tonte de pelouse, feuilles mortes, broyats et petits branchages, fleurs fanées...



Autres déchets :

mouchoirs en papier, essuie-tout, petits cartons non imprimés...



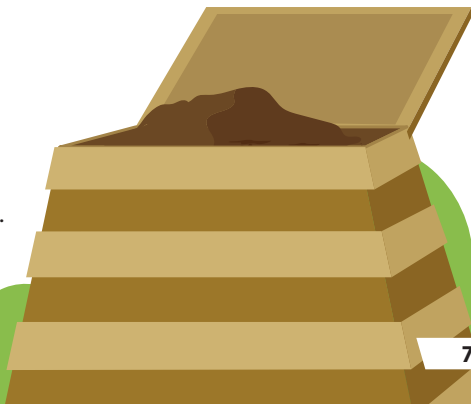
Vous avez un doute sur ce que vous pouvez déposer dans votre composteur ?

Téléchargez le guide « Comment réussir son compost » sur www.3cm.fr ou posez-nous vos questions à infos@3cm.fr



LA 3CM ENCOURAGE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE :

- En apportant un soutien financier à l'achat de votre composteur ou lombricomposteur,
- En participant à la mise en place de composteurs collectifs,
- En vous apportant une aide méthodologique pour maîtriser la technique du compostage.



LA POUBELLE GRISE

LES BONNES PRATIQUES

- Bien fermer le sac et le mettre dans la poubelle
- Sortir la poubelle la veille de la collecte et la rentrer dès que possible
- Nettoyer régulièrement la poubelle pour éviter les mauvaises odeurs

Seulement ce
qui reste après
avoir trié et
composté



LE TRI N'EST PAS UNE OPTION MAIS UNE OBLIGATION !

L'article 4.6 du règlement de collecte des déchets assimilés de la 3CM stipule « Les agents de collecte et l'encadrement du pôle déchets de la 3CM sont habilités à vérifier le contenu des bacs. Si le contenu des bacs n'est pas conforme aux consignes de tri diffusées par la 3CM (règlement de collecte, plaquettes, site internet...), les déchets ne seront pas collectés. »

- ✨ Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés peut être demandé à la 3CM. Il est téléchargeable sur le site internet : www.3cm.fr

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS ET NOCIFS
À L'ENVIRONNEMENT À

LA DÉCHÈTERIE



**La déchèterie est la solution
pour les déchets non pris
en charge dans le cadre
de la collecte des ordures
ménagères ou des bornes de tri**

du fait de leur encombrement,
de leur qualité ou de leur nature :
grands cartons, meubles, appareils
électriques, gravats, végétaux, déchets
spéciaux, bois, cartouches d'encre,
huile de friture, pneus sans jantes...



ATTENTION !

**Le dépôt d'amiante n'est
autorisé que sur rendez-vous
et inscription auprès de la 3CM.**

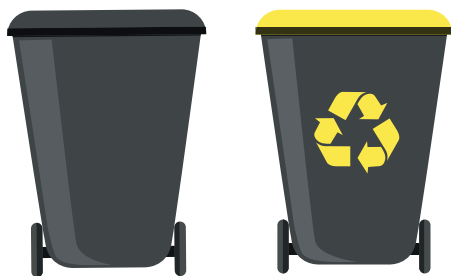
Des gardiens sont présents pour répondre à vos
questions et vous orienter. N'hésitez pas à faire
appel à eux lorsque vous avez un doute.



**Les règles applicables au fonctionnement de la
déchèterie** (conditions d'acceptation, nature des
déchets acceptés, volume maximal, tarification...) sont
définies dans le règlement de déchèterie,
document téléchargeable sur www.3cm.fr. 🌱



LES INFOS PRATIQUES



QUAND SONT COLLECTÉES MES POUBELLES ?

Pour savoir quand sortir vos poubelles d'ordures ménagères et vos bacs de tri, téléchargez le calendrier de collecte de votre secteur d'habitation sur www.3cm.fr. Pour l'habitat vertical collectif (immeubles), contactez la 3CM par mail à infos@3cm.fr.

OÙ ET COMMENT SE PROCURER UNE POUBELLE ?

La 3CM ne fournit pas les poubelles grises pour les ordures ménagères. Le régime d'acquisition des bacs à ordures ménagères étant différent d'une commune à l'autre, nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre mairie. Vous pouvez commander un bac jaune de tri pour votre habitation sur www.3cm.fr

COMMENT EST FACTURÉ LE SERVICE DE COLLECTE ?

La collecte et le traitement des ordures ménagères, des bacs jaunes et de la déchèterie sont financés par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cet impôt est payé par tout propriétaire d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonéré.

Les apports de déchets professionnels font l'objet d'une facturation ainsi que les apports de particuliers au-delà d'un certain nombre de passages. Les conditions tarifaires de la déchèterie peuvent être consultées sur www.3cm.fr



COMMENT ACCÉDER À LA DÉCHÈTERIE ?



L'accès à la déchèterie est réservé aux habitants des 9 communes de la 3CM qui sont préalablement inscrits. L'inscription se fait en ligne sur www.3cm.fr. Il est également possible de retirer un dossier papier auprès de la 3CM ou à l'accueil de votre mairie.

Le site étant équipé de barrières, seuls les véhicules enregistrés auprès des services de la 3CM peuvent accéder à la déchèterie communautaire.

HORAIRES D'ACCÈS

- 1054, chemin de la Plaine
- 01120 La Boisse
- Du lundi au samedi
- De 8h30 à 11h45
- et de 13h30 à 17h45
- Toute l'année, sauf les jours fériés

LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT STRICTEMENT INTERDITS



Selon l'article R632-1 du Code pénal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

UN GESTE ECO-SOLIDAIRE


LE TRI : UN GESTE ÉCO-SOLIDAIRE !

Pour chaque tonne de verre recyclé, la 3CM verse 3 € au Comité de l'Ain de la Ligue contre le cancer.

 **PLUS D'INFOS SUR :**
www.liguecancer01.net



Pour chaque tonne de papier recyclé, la 3CM verse 3 € à l'Association France Alzheimer de l'Ain.

 **PLUS D'INFOS SUR :**
www.francealzheimer.org/ain



Pour toute autre question, vous pouvez joindre la 3CM

Par téléphone au 04 78 06 39 37
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Par mail à l'adresse infos@3cm.fr

Sur le site web www.3cm.fr

En vous rendant à l'accueil :

ZAE CAP & CO
485 rue des valets
01120 Montluel

LE GUIDE DU TRI
POUR ALLER PLUS LOIN

“*Pour savoir* *ce que deviennent*

vos déchets et
les diminuer



: Toutes les informations
: pour comprendre
: et agir !
:

Trier c'est donner ←
→ de l'avance au recyclage

CIITEO

3CM
l'interco
& l'environnement

GESTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS, COMPRENDRE ET AGIR !

« LE TRI C'EST BON POUR LA PLANÈTE ! »
OUI, MAIS CONCRÈTEMENT QUELS SONT
LES BÉNÉFICES POUR L'ENVIRONNEMENT ?
QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS APRÈS AVOIR
ÉTÉ COLLECTÉS ? ET SURTOUT, COMMENT
RÉDUIRE NOS DÉCHETS ? CAR LE MEILLEUR
DÉCHET, C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS UNE DÉMARCHÉ
PLUS RESPONSABLE, LA 3CM VOUS DONNE TOUTES
LES RÉPONSES POUR COMPRENDRE ET AGIR.

SOMMAIRE

Que deviennent nos déchets ?

Les ordures ménagères	p. 3
Les emballages, les papiers, le verre	p. 4-5
En déchèterie	p. 6-7

Comment réduire nos déchets ?

Les éco-gestes	p. 8-9
----------------------	--------



LE GUIDE DU TRI EN PRATIQUE

Pour maîtriser les bons gestes et
ne laisser aucune place au doute,
retournez le guide !



QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

LES ORDURES MÉNAGÈRES

NON, NOS ORDURES MÉNAGÈRES NE SONT PAS INCINÉRÉES !

Depuis 2016, celles de la 3CM sont traitées d'une manière plus respectueuse de l'environnement grâce à **OVADE**, unité de valorisation bio-énergétique des déchets, située à Viriat. Cette usine sépare les déchets biodégradables des autres déchets. Les « biodéchets » sont valorisés et réutilisés en agriculture sous forme de compost. Le biogaz produit par la méthanisation des biodéchets est transformé en chaleur puis en électricité. Les déchets non biodégradables sont, quant à eux, enfouis sur le site de La Tienne à Viriat. Le taux de diversion, qui correspond à la part des déchets valorisés (en électricité et en compost), atteint les **50 %**.



POUR EN SAVOIR PLUS

Pour découvrir le cycle de valorisation de l'usine de méthanisation OVADE :

ovade.fr/le-cycle-de-valorisation/

organom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Nous pouvons
faire **mieux** en triant

d'avantage et éviter
ainsi l'enfouissement
de déchets recyclables !



QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

LES EMBALLAGES, LES PAPIERS, LE VERRE

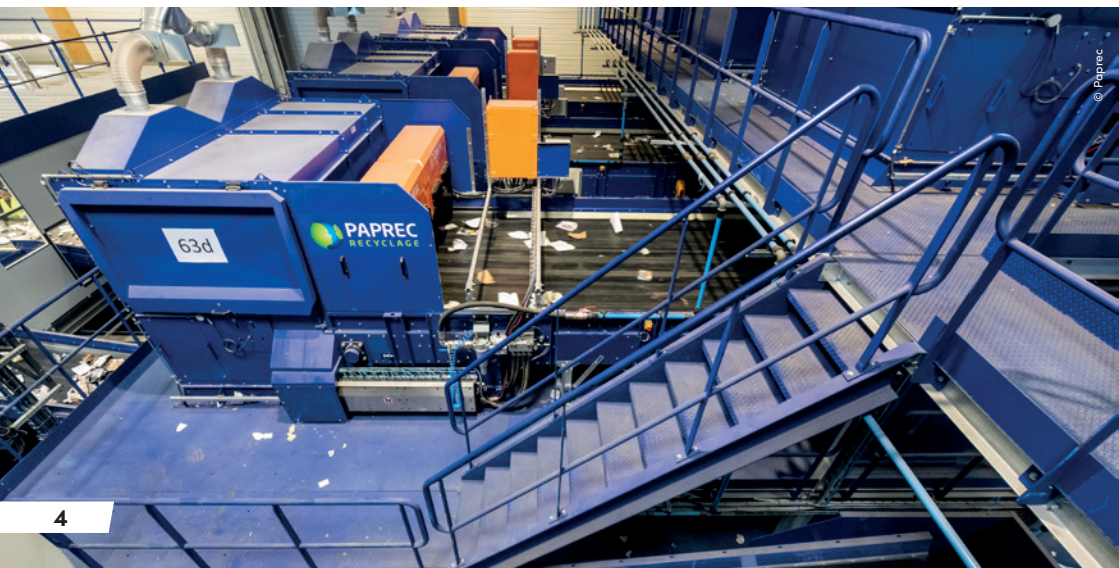
LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Le contenu des bacs jaunes est amené au centre de tri TRIVALO, situé à Chassieu, l'un des plus importants de France.

Sur une emprise de **11 000 m²**, 65 femmes et hommes travaillent sur ce site équipé de dispositifs high-tech : cribles balistiques et à disque, robot trieur dirigé par intelligence artificielle, trieurs optiques... Ces derniers sont notamment capables de séparer **7 sortes de résine plastique** grâce à une **reconnaissance infrarouge**.

Les déchets recyclables sont regroupés **par famille** : acier, aluminium, carton, briques alimentaires, papier, plastiques (PET clair, PET foncé, PEHD, PS etc.). Les matériaux triés sont compressés en « **balles** ».

Ils sont ensuite expédiés aux usines de recyclage qui les transforment en « **matières premières secondaires** » pour les mettre à disposition des industriels qui les utilisent en substitution totale ou partielle aux matières premières primaires.





OÙ SONT RECYCLÉS LES EMBALLAGES ?

84,5 % sont recyclés en France, 15 % dans d'autres pays européens et 0,5 % ailleurs dans le monde (chiffres CITEO). Hors Union Européenne, l'export se fait vers l'Asie principalement. Ces pays importateurs, aux économies et aux démographies dynamiques, ont besoin de recycler de la matière sur leur territoire pour la réintroduire dans leurs circuits de production. Ils sont de forts consommateurs de matières premières au niveau international.

Le recyclage des emballages hors de nos frontières est encadré par des règles et fait l'objet de contrôles qui ont été renforcés suite au constat de dérives dans certains pays d'Asie.



LE VERRE (BOUTEILLES, BOCAUX, FLACONS, POTS...)

Le contenu des bornes vertes est envoyé à l'usine SIBELCO, dans la Loire, qui extrait tous les matériaux infusibles (le grand ennemi de l'usine de recyclage), c'est-à-dire la porcelaine, le verre culinaire, la vitrocéramique, etc. Le calcin ainsi obtenu est ensuite fondu dans les fours verriers de l'usine VERRALIA à Saint-Romain-le-Puy (42), qui fabrique de nouveaux contenants en verre.



**1775
tonnes**
d'emballages, de papiers
et de verre collectées
par la 3CM en
2022

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

EN DÉCHÈTERIE

LA GESTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Les déchets collectés sont transportés jusqu'aux centres de traitement adaptés. Il s'agit en grande majorité de valorisation matière (recyclage, compostage...), mais aussi, pour certains déchets spéciaux, de valorisation énergétique (incinération) ou pour les encombrants, d'enfouissement en installation de stockage des déchets ultimes.

7 600
tonnes
de déchets
collectées en
2022

sur la déchèterie
du Moulin



LES DÉCHETS SPÉCIAUX (DDS)

Peintures, phytosanitaires, solvants... ces déchets présentent un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement en raison de leurs propriétés corrosives, explosives, cancérogènes... Ils sont dirigés dans des installations spécialisées permettant de confiner leur charge polluante afin d'éviter toute dispersion dans l'environnement.

 **EN SAVOIR PLUS :**
www.ecodds.com



LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Ils sont démantelés puis regroupés par famille de matériaux. Les meubles en bois deviennent des panneaux de particules et servent à l'élaboration de nouveaux meubles, la mousse extraite des matelas est transformée en panneaux acoustiques et thermiques pour le secteur du bâtiment. Auparavant, les meubles étaient déposés dans les bennes « encombrants » ou « bois » et, pour une large part, enfouis.

 **EN SAVOIR PLUS :**
www.eco-mobilier.fr

écomobilier

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Ils contiennent toutes sortes de composants : essentiellement des plastiques ou ferrailles, mais aussi des métaux lourds (mercure et plomb) ou précieux (or, palladium) en petite quantité. Ces déchets sont acheminés vers des centres de traitement en région Auvergne-Rhône-Alpes qui procèdent à leur démantèlement afin d'en recycler les différents matériaux.

 **EN SAVOIR PLUS :**
www.eco-systemes.fr

ecosystem

LES ENCOMBRANTS NON RECYCLABLES

Les déchets déposés dans les bennes « encombrants » sont expédiés sur le site de la Tienne, à Viriat, où ils sont enfouis. C'est la raison pour laquelle les gardiens sont vigilants à ce qu'aucun déchet recyclable ne soit déposé dans ces bennes !

LES DÉCHETS VERTS

Ils sont acheminés vers la station d'épuration communautaire des Îles à Niévroz, où ils sont mélangés avec les boues pour en faire du compost normé, utilisé en agriculture.



COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

LES ÉCO-GESTES



**LE MAGASIN
« LA RECYCLERIE
DE LA CÔTIÈRE »**



Accessible à tous, ce magasin récupère et revend des objets de seconde main (meubles, vaisselle...) à petit prix. Il donne du travail à des personnes éloignées de l'emploi qui réparent, nettoient et tiennent le magasin avec des bénévoles.

- HORAIRES ET ACCÈS**
- 752, chemin de la Plaine
 - 01120 Montluel
 - (100m avant l'entrée de la déchèterie)
 - **Le mardi et le samedi**
 - De 9h à 12h et de 14h à 17h30
 - Le vendredi de 14h à 17h30
 - Téléphone : 04 78 88 76 08

DONNER PLUTÔT QUE JETER

Pour diminuer la production de déchets et le gaspillage, la 3CM a créé deux espaces pour le réemploi à la déchèterie :

LA DONNERIE où vous pouvez déposer des objets devenus inutiles mais encore utilisables (meubles, vaisselle, bibelots...) : les objets sont récupérés à chaque fin de journée par La Recyclerie de la Côtière qui les revend à prix bas dans son magasin. **Attention** : vous ne pouvez pas prendre directement les objets à la donnerie qui est seulement destinée à déposer vos dons !

LE PRÉAU DES MATÉRIAUX où vous pouvez déposer et récupérer des matériaux divers (carrelages, palettes, tuyaux, grillage, tuiles...).

UTILISER UN STOP PUB



Apposer cet autocollant sur votre boîte aux lettres permet de réduire vos déchets papiers de 42 kg par an. Il est possible de se le procurer dans votre mairie, à la 3CM ou à la déchèterie auprès des gardiens.





RÉDUIRE SON GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Accommoder les restes, acheter la juste quantité d'aliments, être vigilant sur les dates de péremption, acheter en vrac... Voici quelques astuces pour vous aider à lutter contre le gaspillage alimentaire !

20 Kilos



de nourriture jetés
**par an et
par personne**



UTILISER DES CONTENANTS RÉUTILISABLES

Apportez vos sacs et contenants (barquettes, pots...) dans vos commerces. Vous pouvez demander à être servi dans un contenant apporté par vos soins, dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté à la nature du produit acheté (code de la consommation Article L120-2).